

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)
Monsieur GRANJU (à Madame GRIMAL)
Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI, Monsieur ABBES

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.21

DÉPLOIEMENT DES SÉJOURS « COLO APPRENANTE » 2025

(Rapporteur : Liliane FALCON et Patricia GRIMAL)
Nomenclature : 8.5 Politique de la Ville

Afin d'assurer le déploiement opérationnel des deux séjours « colo apprenantes », la Ville souhaite confier la gestion à l'association du Château des Echelles. Cette dernière a les compétences pédagogiques et humaines nécessaires à leur bonne mise en œuvre.

Les séjours se dérouleront sur le mois de Juillet et le mois d'Août dans des départements de la Région.

La Ville définit et reste garante des orientations éducatives. Elle justifiera des résultats de mises en œuvre et reversera les subventions sur service fait.

Pour assurer le déploiement des séjours, la Ville affectera une subvention de 7 000 € maximum à l'association dans le respect des objectifs en terme pédagogiques et de publics. Il est précisé que l'intégralité des fonds affectés proviennent des financements obtenus auprès de l'Etat.

La Commission Municipale **Jeunesse**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** le déploiement opérationnel du dispositif « Colo apprenante » auprès du Château des Echelles ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce déploiement opérationnel auprès du Château des Echelles ;

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey is partially obscured by a large, loopy black ink signature.

Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



A black ink signature of Jean-Marc Rigaud is written over a faint, illegible stamp.



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250401-DEL_2025_03_21-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025